**COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 NOVEMBRE 2018**

L’an deux mille dix-huit le Vingt-huit Novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Symphorien Sous Chomérac s’est réuni, sous la présidence de Madame PALIX Dominique, Maire.

**PRESENTS** : Mmes BOUCHET Bernadette – MENIAUD Aline - PALIX Dominique – PLATZ Cécile – TAVERNIER Delphine – Mrs DAGORN Jean-Luc - FEROUSSIER Jean-Michel – VIGNAL Dominique

**ABSENTS EXCUSES** : Mmes BROET Sarah – PALAORO Andréa - Mrs BASTIDE Alain - MAURY Thierry - PETERMANN Frédéric

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme TAVERNIER Delphine

**ORDRE DU JOUR** :

* Gaec Ferme du Plateau des Soies au plateau des Grads élevage de porcs gascons : invitation des Maires du Pouzin, de St Julien en St Alban et Rompon afin d’évoquer des propositions d’entretien de la piste,
* Convention de participation au titre risque prévoyance,
* Mur de soutènement Champferratier,
* Attribution subventions
* Questions Diverses

En ouverture de séance Madame le Maire remercie les élus du Pouzin et de St Julien en st Alban

de leur présence, excuse Monsieur le Maire de Rompon qui en amont de la rencontre avait donné son point de vue.

Elle rappelle le problème d’accès du Gaec de la Ferme du plateau des soies : un élevage de porcs s’est installé sur les Grads commune du Pouzin mais ne peut accéder que par le chemin rural des Mathieux à la Voie Communale N° 1 de St Symphorien sous Chomérac.

Les livraisons d’aliments se feraient une fois par mois avec des camions d’un fort tonnage.

Les élus de la commune du Pouzin proposent l’entretien de la piste en cas de dégradation.

Plusieurs problèmes sont évoqués, l’accès à la piste se fait par une voie revêtue qui présente déjà des désordres (fentes importantes), et les autres accès sont également limités en tonnage et par les maisons en bordure de voie, les coupes d’eau de la piste sont endommagées et par temps de pluie gel ou neige les livraisons seront impossibles, de plus, la sécurité du camion de 20 Tonnes ne sera pas assurée sur ce passage étroit. Enfin, l’évolution de l’entreprise agricole nécessitera peut être des rotations supplémentaires.

Le Conseil Municipal après ce débat dit qu’aucune dérogation ne sera octroyée pour le passage des camions de fort tonnage.

Madame le Maire reprend ensuite le cours du Conseil Municipal, le compte rendu de la dernière réunion est approuvé à l’unanimité des membres présents. Madame le Maire demande l’autorisation du Conseil Municipal pour rajouter des délibérations concernant les demandes de subvention pour le projet d’assainissement des Grads, pour le paiement des frais relatifs à la destruction du nid de frelons sur une parcelle privée et à une aide alimentaire d’urgence.

**Travaux d’assainissement Route des Grads** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d’assainissement de la zone Plan Prévention des Risques des Grads.

Les diverses solutions envisagées ont été réétudiées. La collectivité s’oriente sur la solution 2 qui consiste à collecter les eaux pluviales et les eaux usées et ainsi créer une nouvelle station d’épuration de 75EH dédiée au traitement des affluents de ce quartier. Le coût du projet est de 1 820 000 € HT.

Le Conseil Municipal après délibération à l’unanimité : ADOPTE cette solution,

SOLLICITE des subventions auprès des divers partenaires financiers :

* L’Etat dans le cadre de la DETR et du Fonds Barnier,
* Le Département dans le cadre de Pass Territoires,
* La Région dans le cadre du Pacte Régional pour l’Ardèche,
* L’Agence de l’eau.

**Paiement dépense destruction nid de frelons** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l’intervention d’une entreprise spécialisée pour la destruction d’un nid de frelons asiatiques sur un terrain privé cadastré ZD142.

Ce nid d’une taille importante présentait un réel danger pour les personnes habitant dans le lotissement de la Fabrique de Vincent. La commune a donc fait réaliser la destruction du nid pour le compte du propriétaire.

Le Conseil Municipal après délibération, à l’unanimité

AUTORISE Madame le Maire à émettre un titre de recette d’un montant de 157,20€ à l’encontre du propriétaire de la parcelle.

**Aide alimentaire d’urgence** : Madame le Maire informe le Conseil Municipal d’une demande d’aide alimentaire d’urgence.

Cette demande a été examinée par la commission des œuvres sociales ce jour.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l’unanimité :

Décide de fournir un colis alimentaire d’une valeur comprise entre 20 et 30 Euros en urgence, par la suite un rendez-vous sera pris avec cette personne pour étudier ces droits et l’orienter vers les services sociaux.

**Convention de participation au risque prévoyance** : Madame le Maire informe les membres du Conseil :

Le décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaires de leurs agents, ainsi que les arrêtés qui y sont attachés, permettent aux employeurs publics territoriaux de participer à l’acquisition par les agents de garanties d’assurance complémentaires santé et/ou prévoyance. Cette participation reste facultative pour les collectivités. L’adhésion à une protection sociale complémentaire est facultative pour les agents actifs et retraités.

L’article 25 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l’aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Le Centre de Gestion de l’Ardèche, depuis plusieurs années, s’est engagé aux côtés des collectivités en matière de Prévoyance permettant ainsi, grâce à la convention de participation conclue en 2013, à 194 collectivités et près de 2300 agents, de bénéficier d’une couverture complète et performante. Conformément à l’article 19 du décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011, relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents, la convention de participation en cours arrivera à son terme le 31 décembre 2019.

Le Conseil d’Administration du CDG07 a décidé, par délibération en date du 24 octobre, de lancer une nouvelle mise en concurrence courant 2019 pour un effet au 1er janvier 2020, afin de sélectionner un nouvel opérateur. Cette procédure a pour objectif de permettre :

* A tout employeur public territorial du Département de l’Ardèche affilié au CDG07 d’adhérer à une convention de participation en prévoyance – garantie maintien de salaire,
* A tout agent d’un employeur public territorial ayant adhéré à ce service d’accéder à une offre potentiellement attractive du fait de la mutualisation des risques, en garantie prévoyance, et ce pour une couverture à effet du 1er janvier 2019.

Madame le Maire précise qu’afin de pouvoir envisager de recourir au service dans un objectif de meilleure couverture sociale des agents, il convient de donner mandat préalable au CDG07 pour mener à bien la mise en concurrence pour le risque prévoyance, étant entendu que l’adhésion au service reste libre à l’issue de la consultation.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des assurances,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l’article 25 prévoyant que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités et établissements de leur ressort et qui le demandent, une convention de participation, dans les domaines de la santé et de la prévoyance, dans le cadre de l’aide à la protection sociale complémentaire des agents.

Vu le décret N°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu la délibération du Conseil d’Administration du CDG07 en date du 24 octobre 2018 approuvant le lancement d’une consultation pour la passation d’une convention de participation dans le domaine de la prévoyance,

Vu l’exposé du Maire,

Considérant l’intérêt de participer à la protection sociale complémentaire « prévoyance » des agents de la collectivité et de s’associer à la démarche de mutualisation proposée par le Centre de Gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1er :

* Donne mandat au CDG07 pour la réalisation d’une mise en concurrence visant à la conclusion d’une convention de participation en assurance complémentaire prévoyance, étant entendu que l’adhésion de l’employeur reste libre à l’issue de la consultation menée par le CDG07
* Indique que la participation mensuelle brute de l’employeur s’élève à
* Montant unitaire par agent : 4.78 Agent de catégorie C 7.74 Agent de catégorie A au prorata du temps de travail.

**Mur de soutènement Champferratier** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les inquiétudes de la collectivité concernant le mur de soutènement à Champferratier en bordure de la voie communale des Hauts de Payre.

Divers éléments (étude de sol, étude béton, plan de ferraillage, nombre de barbacanes, type de remblai utilisé) ont été demandés au constructeur par courrier recommandé. Ces éléments n’ayant pas pu être fournis, un avis visuel d’expert a été demandé dans le cadre des pouvoirs de police du Maire.

Le Conseil Municipal après délibération : DIT que les frais d’expertise visuelle seront supportés par la collectivité.

**Attributions subventions** : Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal l’inscription d’une somme de 2 500 € au compte 6574 « subventions privées » lors du vote du Budget Primitif 2018.

Il y a lieu désormais d’attribuer les subventions au vu des comptes et projets des diverses associations.

Le Conseil Municipal après délibération décide à l’unanimité l’octroi des subventions suivantes :

Amicale Laïque : 200 Euros

Les Arts du Temps Libre : 300 Euros

Comme une ferme : 200 Euros

Les Randonneurs de la Payre : 150 Euros

UFACVG : 150 Euros

L’année prochaine le dossier de demande de subvention (CERFA N° 12156\*05) sera harmonisé pour toute les associations.

Association Les Arts du Temps Libre : une autre formule sera mise en place en 2019, il n’y aura plus d’exposition au mois de Novembre, mais une mise en place de tableaux en extérieur,

le Samedi 25 Mai, l’escapade artistique de la route des Bouyons sera remise en avant, elle pourrait porter le nom de Monsieur REINSCH Gérard. La collectivité prendra en charge l’apéritif de cette manifestation.

**QUESTIONS DIVERSES** :

**Travaux d’élagage ENEDIS** : l’élagage se fera entre le 26 Novembre 2018 et le 26 Janvier 2019, en cas de problème en informer la Mairie.

**Eclairage Public** : une réflexion sera menée en 2019 pour réaliser des économies d’énergie sur ce poste en réduisant voire supprimant les temps d’éclairage nocturnes.

**Ardèche Drôme Numérique** : des conventions seront signées avec les particuliers et les collectivités pour accéder aux parcelles et réaliser les travaux d’installation de la fibre. Ces documents viendront préciser les responsabilités de chacun et établir un cadre légal pour que les travaux se déroulent au mieux.

**Reprise voirie Le Creusansson** : la voirie sera reprise après la construction des 7 lots supplémentaires.

**Conseil d’école** : un compte rendu est donné du premier conseil d’école, le traçage de la cour de l’école a fait l’unanimité et une rehausse du portillon d’accès côté RD 422 est demandée. L’offre de plan numérique n’a pas été retenue au grand regret des élus et l’accueil des 2 ans toujours pas retenu par les enseignants.

**Prêt barnums** : il est décidé le prêt des barnums à titre gratuit aux communes avoisinantes.

**Diagnostic entomologique** : à la suite d’un signalement par un particulier sur le site du ministère de la santé [www.signalement-moustiques.fr](http://www.signalement-moustiques.fr) un diagnostic a été réalisé dans le lotissement des Jardins de Vincent. Il a permis de mettre en évidence l’installation du moustique tigre sur le territoire communal.

**Réunion habitants de Chazettes** : suite à plusieurs signalements concernant des problèmes de voisinage et d’incivilités au quartier de Chazettes une réunion est programmée en Mairie le Samedi 01 Décembre à 10 H pour apaiser la situation, les élus sont invités à participer.

**Repas des anciens** : les jeunes champions de danses latines effectueront une démonstration de leur talent le 09 Décembre prochain, ils ont été également invités à se produire pour les vœux du Maire le 18 Janvier.

Organisation : décoration de la salle le Jeudi 06 Décembre à 18 H et installation des tables le Samedi 08 Décembre à 10 H 30.

**Marche pour le climat** : organisée le 08 Décembre à 12 H devant l’hôtel de ville d’Aubenas.

**Député Hervé SAULIGNAC** : par courrier en date du 25 Octobre une proposition de rencontre pour les élus lors d’un conseil municipal est faite. Le Conseil Municipal en prend note.

**Conseils Municipaux** : à partir de 2019, les conseils municipaux se dérouleront ainsi :

convocation des élus à 18 H avec débat sur les dossiers et ouverture du Conseil Municipal à 20 H 30. Dates des prochains conseils : Mercredi 16 Janvier et Mercredi 27 Février 2019.

Les projets pour 2019 seront évoqués lors d’une réunion le Mercredi 12 Décembre à 18 H.

**Bibliothèque** : le 17 Décembre prochain à 18 H 30 Monsieur CHARREYRON Julien

habitant de St Symphorien dédicacera son premier roman : Apparences trompeuses.

Quatre animations pour les enfants de l’école sont programmées (lectures, contes, marionnettes).

Un spectacle le héros des bébés" par la compagnie "les enfants du paradis" a été organisé jeudi 29 Novembre dans la salle Jean Marius, une soixantaine de personnes a assisté à cette représentation, les enfants de la classe de maternelle et les enfants accompagnés par les assistantes maternelles ont été ravis.

Cette animation fait partie de "l’action petite enfance" proposée par la communauté de communes Ardèche Rhône Coiron autour de l'auteur Edouard Manceau. Action financée par la DRAC et la communauté de communes dans le cadre de territoire lecture

Séance levée à 21 Heures 12.

Fait à Saint Symphorien sous Chomérac le 30 Novembre 2018,

Madame le Maire,